

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 13 octobre 2026

Commission permanente du 12 octobre 2026

Réunis le lundi 12 octobre 2026, les élus du Conseil départemental de la Nièvre ont examiné et adopté plusieurs rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission permanente. Fidèle à sa feuille de route et à son engagement au service des Nivernaises et des Nivernais, l'exécutif départemental poursuit une action cohérente et concrète autour de quatre priorités claires : prendre soin de tous à tout âge, mettre la jeunesse au cœur du renouveau, piloter les changements écologiques et réveiller les fiertés nivernaises.

Prendre soin de tous à tout âge

La **vie culturelle nivernaise** continue d'être soutenue à travers l'attribution de 38 600 € de subventions à huit associations, une commune et une communauté de communes. Spectacles, saisons culturelles, création artistique ou actions d'éducation culturelle : ces aides permettent de maintenir une présence culturelle vivante et accessible dans plusieurs territoires ruraux.

Sont notamment accompagnés le Théâtre des Forges Royales de Guérigny, l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan, Tombolo Presses, Acroballe Circus et le Comité de développement du territoire de Luzy, aux côtés de l'Association de développement des portes du Morvan, de l'Association des Cinéphages de Nevers et de La Plateforme Jeune Public. La commune de Decize et la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais bénéficient également d'un soutien pour leur programmation culturelle.

Le **sport** fait également l'objet d'un soutien important avec 165 800 € mobilisés, dont 155 800 € pour le fonctionnement de 272 clubs sportifs, 8 500 € pour le Comité départemental de rugby et 1 500 € pour les Masters de pétanque organisés à Nevers.

À travers ces aides, le **Conseil départemental de la Nièvre accompagne à la fois la pratique sportive du quotidien, le fonctionnement des clubs, le sport inclusif et le développement de la pratique des jeunes.**

Contacts :
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 13 octobre 2026

L'accès aux soins demeure également un enjeu majeur de solidarité et de proximité. Une convention avec le Centre de soins de Nevers formalise la permanence infirmière organisée chaque jeudi au centre de santé départemental de Nevers. Ce partenariat facilite l'accès aux soins prescrits, la coopération entre les professionnels et la continuité de la prise en charge, y compris à domicile.

Les usages numériques continuent d'être accompagnés grâce à 3 295,57 € de subventions pour le FabLab de Lormes et le Mini Lab de Cosne-Cours-sur-Loire. Ce soutien permettra de renouveler les équipements et de développer des ateliers de fabrication numérique, favorisant la découverte, la transmission des compétences et les initiatives des habitants.

Mettre la jeunesse au cœur du renouveau

Favoriser **l'autonomie, l'insertion et l'engagement des jeunes** demeure une priorité constante de l'action départementale. Ainsi, le Conseil départemental de la Nièvre mobilise 88 337,82 € du Fonds social européen + pour soutenir l'accompagnement des jeunes dans la démarche « Imagine la jeunesse » en 2026-2027. Ce financement permettra de poursuivre l'accompagnement des 16-29 ans inactifs ou sans solution durable. Une enveloppe de 60 000 € sur deux ans est prévue pour les aides aux participants, afin de lever les obstacles à l'emploi et à la formation.

L'opération s'appuie également sur « **La bande des moins jeunes** », un collectif d'environ 135 bénévoles, professionnels et personnes ressources. Leur mobilisation facilite l'orientation, les démarches et les rencontres avec les employeurs et les organismes de formation.

Ces interventions contribuent à apporter des **réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes** et à les accompagner dans la construction de leur parcours vers l'autonomie.

Contact :
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 13 octobre 2026

Piloter les changements écologiques

Les projets des communes et des associations continuent d'être accompagnés avec 357 589€ attribués au titre de la dotation cantonale d'équipement pour les cantons de Château-Chinon, Decize et Guérigny. Sont notamment concernés un logement d'accueil pour les victimes de violences à Guérigny, des travaux à la MJC de Château-Chinon et l'aménagement d'un terrain de sport à Planchez, ainsi que plusieurs opérations portant sur les bâtiments communaux, la voirie et les espaces publics.
Ces interventions participent à l'amélioration des équipements de proximité, à la qualité de vie des habitants et à la vitalité des communes nivernaises.

Le Conseil départemental de la Nièvre répartit également 268 393,78 € **issus des amendes de police pour quinze projets dans treize communes**. Ces aides permettront de sécuriser les traversées de bourgs, les passages piétons et les abords des écoles, et d'améliorer les déplacements à pied et à vélo.

Les actions des **Pays Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan sont également accompagnées avec 24 274,62 € de subventions**. Ces aides soutiennent l'accueil des étudiants en médecine, la promotion du territoire auprès des futurs professionnels de santé et l'accompagnement de la restauration collective vers un approvisionnement local et de saison.
Ces projets contribuent à renforcer l'attractivité de la Nièvre, à développer les coopérations locales et à répondre aux besoins des Nivernais.

Le Conseil départemental de la Nièvre poursuit sa politique de **préservation et de gestion des forêts départementales**, avec de nouvelles opérations dans les massifs du Bois Malade, à Vitry-Laché, et du Crot de la Vouavre, à Saint-Honoré-les-Bains.
Ces actions associent l'amélioration de la gestion forestière et la protection des espaces à haute valeur écologique. Elles contribuent à adapter les peuplements au changement climatique, à faciliter la défense contre les incendies et à préserver les vieux arbres et les habitats favorables à la biodiversité.

À travers ces interventions, le Conseil départemental de la Nièvre accompagne une gestion durable des forêts et la préservation du patrimoine naturel nivernais.

Contact :
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 13 octobre 2026

Réveiller les fiertés nivernaises

À Châtillon-en-Bazois, une convention avec la commune permettra de poursuivre l'occupation gratuite du port et de la maison éclusière. Cette coopération contribue au maintien des activités et des services autour du canal du Nivernais et à la valorisation de ce **patrimoine touristique.**

L'agriculture nivernaise est également accompagnée avec 20 727 € attribués à trois exploitations dans le cadre des Contrats de projets individuels (CPI). Ce dispositif du Conseil départemental de la Nièvre soutient les investissements nécessaires à l'installation, à la modernisation et à la diversification des exploitations. Les aides concernent des équipements d'élevage ovin, le développement d'une activité viticole et l'aménagement d'un atelier de transformation à la ferme.

Ces projets contribuent à **conforter les activités agricoles, à développer les productions locales et les circuits courts et à accompagner l'adaptation des exploitations aux enjeux environnementaux et climatiques.**

Une aide de 600 € est par ailleurs attribuée pour soutenir une manifestation agricole valorisant les productions locales et les métiers de l'agriculture.

> ***« Ces décisions traduisent une même exigence : être utiles aux Nivernais et à la Nièvre. Soutenir la culture, le sport, la santé, les jeunes, les projets des communes, la biodiversité ou l'agriculture, c'est continuer à faire vivre un service public départemental proche, concret et attentif aux réalités du quotidien. Notre responsabilité est de tenir ce cap avec sérieux, proximité et constance, pour préparer l'avenir de la Nièvre sans laisser de côté aucun territoire ni aucun Nivernais. »***
>
> *Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre*

Contact :
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17